

les coliques hépatiques. P. Forget a beaucoup insisté sur le parti que l'on peut tirer de la morphine dans le traitement de la dysenterie. Il a cité le cas d'un malade qui, traité pendant six jours d'une dysenterie grave par divers moyens, vit, sous l'influence de pilules contenant chacune 5 milligr. de chlorhydrate de morphine, les accidents s'amender avec une rapidité extrême. (P. Forget, *Efficacité de la morphine à haute dose dans quelques maladies graves : dysenterie, coliques hépatiques*, in *Bullet. de thérap.*, 1861, t. LX, p. 193.)

Faut-il en conclure que la morphine est le *médicament* de la dysenterie? Pas le moins du monde, mais bien qu'il est le médicament de telle forme déterminée de la dysenterie. J'admets bien volontiers que, là où dominant l'élément douleur et l'élément spasme, la morphine intervienne utilement dans le traitement complexe de la dysenterie, mais je ne saurais aller au delà.

Je me demande si les injections péri-anales de chlorhydrate de morphine ne conviendraient pas, à titre accessoire et sans exclure les autres moyens, pour combattre le ténésme dysentérique; il serait au moins rationnel d'essayer.

L'utilité des injections morphinées dans les coliques hépatiques s'explique d'une manière très-rationnelle. Laborde a démontré, dans un intéressant travail de thérapeutique expérimentale, que les conduits biliaires sont susceptibles d'entrer dans un état de spasme par le fait de l'hyperesthésie de la muqueuse qui les double; que les calculs biliaires, en irritant cette muqueuse, produisent cette contraction spasmodique; que les médicaments dits tétaniques, tels que l'éserine, la vératrine, la strychnine, augmentant le spasme des conduits biliaires, emprisonnent plus étroitement ces calculs et les empêchent de cheminer vers l'intestin; que la morphine, le chloroforme, l'hydrate de chloral, relâchent au contraire ces conduits et favorisent la progression des calculs; qu'en particulier l'hydrate de chloral, associé à la morphine, est le meilleur moyen à employer contre les calculs biliaires. (J.-V. Laborde, *sur la Contractilité, le Spasme et la Sensibilité des canaux biliaires*, in *Bullet. de thérap.*, t. LXXXVI, 1874, nos des 15 et 30 avril.) Il me sera peut-être permis, au moment où cette interprétation de l'action des stupéfiants dans les coliques hépatiques est présentée comme nouvelle, de rappeler que j'avais expliqué de cette façon les effets du remède de Durande dans un mémoire dont la publication remonte à dix-sept ans (*Archiv. gén. de méd.*, 1860.)

Dujardin-Beaumetz a signalé également le parti que l'on peut tirer des injections de morphine dans le traitement des coliques hépatiques. L'action de ce moyen doit, je le répète, aussi s'inter-

préter par la chute du spasme réflexe, dont les canaux biliaires sont le siège, quand on a émoussé la sensibilité de leur membrane interne.

La morphine a été aussi employée pour faciliter la réduction des hernies engouées ou déjà étranglées. Un chirurgien anglais, Deman, a vu, sous l'influence du morphinisme produit par 12 centigr. 12 de morphine donnés par doses filées, une hernie qui paraissait vouée à la kélotomie céder à des tentatives de taxis jusque-là demeurées infructueuses. Il y a évidemment à chercher dans la même voie des agents de résolution musculaire plus efficaces et plus inoffensifs, et les inhalations de chloroforme valent mieux que la morphine; mais je devais signaler cette application. (*The Lancet*, 1852.)

Philippe (de Saint-Mandé) vient, tout récemment, de relater trois cas dans lesquels des injections hypodermiques de morphine, en faisant tomber le spasme et la douleur, ont rendu facile un taxis qui jusque-là avait échoué. (*Gaz. des hôpitaux*, 12 juin 1877.)

#### § 2. — Amyosthéniques par action générale

Ces moyens n'agissent plus directement, mais bien par le détour circulatoire, et, à l'inverse des précédents, ils suscitent des troubles généraux que ceux-ci permettent d'éviter; le grand nombre et l'étendue des muscles convulsés ou contracturés et la nécessité de modifier dans les névroses, non pas seulement la convulsion, mais la manière d'être morbide des centres nerveux qui commandent ces troubles généraux de la motilité, indiquent l'utilité de substituer ces moyens aux agents purement locaux.

Tous les stupéfiants fixes ou diffusibles ont été successivement préconisés contre les diverses névroses convulsives ou contracturales, et la richesse même de l'arsenal médicamenteux qu'on leur oppose montre, à ne pas s'y tromper, l'absence trop fréquente de l'analyse clinique dans l'emploi des moyens qui ont été préconisés contre elles.

Le curare, la nicotine, le chloral, le chloroforme, le nitrite d'amyle, les bromures alcalins, les valérianiques, l'azotate d'argent, le selin des marais, le *cotyledon umbilicus*, etc., sont les principaux médicaments que l'on oppose à l'état convulsif ou contractural généralisé, tel qu'il apparaît dans certaines névroses: tétanos, hydrophobie, hystérie convulsive, ou à l'occasion de quelques empoisonnements, comme dans le strychnisme.

1° *Curare et curarine*. — C'est surtout contre le tétanisme que le curare a été employé. C'est Vella (de Turin) qui intro-

duisit le curare, en 1859, dans la thérapeutique du tétanos. Il guérit un de ses malades par ce moyen; Chassaignac, Capozzi di Morra, Nobis, etc., ont également obtenu des succès par le curare. Liouville a guéri, dans le service de A. Richard, un cas très-grave de tétanos survenu chez un amputé de la jambe; des résultats heureux ont également été signalés par des médecins vétérinaires. Si Gintrac, Broca, Gosselin, n'ont pas réussi, il faut se l'expliquer, d'une part, par la léthalité si fréquente du tétanos et, d'une autre part, par la variabilité très-grande d'énergie des curares que l'on emploie. Jousset (de Bellesme), qui a publié un des meilleurs travaux thérapeutiques que nous ayons sur le curare, conclut, avec raison, à la nécessité de ne pas renoncer à l'usage de cette substance contre le tétanos (Jousset (de Bellesme), *du Curare au point de vue thérapeutique*, in *Bullet. de thérap.*, 1865, t. LXIX, p. 295 et 394). Les expériences si concluantes de Cl. Bernard ont démontré que le curare n'agit pas sur la sensibilité; qu'il n'abolit ni la propriété excito-motrice de la moelle, ni l'excitabilité des muscles, et qu'il frappe d'inertie les plaques de Rouget et de Kühne, qui terminent les nerfs moteurs; les muscles sont ainsi isolés des centres nerveux et n'obéissent plus aux incitations qui en partent. L'action du curare est surtout intense sur les muscles volontaires; le diaphragme et le cœur sont les derniers à la ressentir; l'entretien d'une respiration artificielle pendant une ou deux heures, chez les animaux curarisés et en état de mort apparente, permet l'élimination du poison, et la vie se rétablit.

II. *Nicotine et tabac*. — La nicotine exerce sur les muscles striés une action qui peut être considérée comme paralysante, et sur les muscles lisses une action opposée, c'est-à-dire convulsivante. On a déjà utilisé la première propriété dans le traitement du tétanos et dans celui de l'empoisonnement par la strychnine. Le tabac a, sous ce rapport, toutes les propriétés de la nicotine. Woods a publié, dans le journal anglais *the Lancet*, un cas de guérison d'un tétanos traumatique chez un enfant de onze ans qui avait été soumis pendant six jours à des doses de un douzième à un huitième de goutte de nicotine. Ce fait est isolé, mais il a sa valeur. Johnston a vu, d'un autre côté, la nicotine conjurer les accidents d'un strychnisme redoutable. Une petite fille qui avait pris 15 centigr. de strychnine et qui fut traitée de cette façon guérit également. Des expériences dans lesquelles j'ai soumis des animaux strychnisés à l'action de la nicotine m'ont donné des résultats qui m'ont laissé une impression favorable relativement à l'action de la nicotine. Il faut seulement donner des doses minimales et fractionnées; la mort, dans

le nicotisme comme dans le strychnisme, survenant par une asphyxie, paralytique dans le premier cas, contracturale dans le second, il ne faut pas dépasser la dose utile (\*). Je sou mets, dans ce moment-ci, à l'action de la nicotine, un ataxique qui présente, de temps en temps, des crises caractérisées par une douleur très-vive en ceinture, pouvant être rapportée à un état contractural des muscles. Sa crise habituelle est tenue en échec par l'action du médicament et n'aboutira probablement pas. Il ne prend qu'un dixième de goutte par jour, depuis quatre jours. Cette dose minime produit des effets cérébraux très-apparents, qui ressemblent à ceux de l'ivresse: il éprouve un état vertigineux avec titubation, sueurs abondantes, malaise cérébral. Cet état persiste pendant trois ou quatre heures. Il ne s'est plus montré quand j'ai intentionnellement suspendu le médicament. Je dois ajouter que ce malade, si vivement impressionné par la nicotine, ne fume ni ne prise. Je crois que chez un fumeur de profession les doses devraient être poussées plus loin, pour obtenir les mêmes effets.

IV. *Chloral*. — Le chloral a été employé avec des succès divers contre les affections convulsives et contracturales. Verneuil a communiqué, en 1870, à l'Académie des sciences, un cas de tétanos traumatique guéri par le chloral (associé, il est vrai, aux

(\* 178. Le tabac se donne sous forme de poudre sèche, aux doses de 50 centigr. à 1 gr. 50 centigr. ou même 2 gram. Il vaut mieux l'administrer en lavements.

La nicotine peut se donner en pilules:

℞ Nicotine.....	1 goutte.
Mie de pain.....	50 centigr.

Faites 10 pilules: 1 d'abord, puis 2, 3, jusqu'à 10, en espaçant les doses.

On peut aussi la donner en potion:

℞ Nicotine.....	1 goutte.
Alcool.....	5 gram.
Eau sucrée.....	120 —
Sirop de Tolu.....	52 —

Chaque cuillerée à bouche contient 1/10 de goutte. On débute par 1 cuillerée à bouche. Cette potion a une saveur dont l'impression gutturale rappelle l'âcreté du tabac, mais elle est supportable.

On a été, dans quelques cas, jusqu'à 4 gouttes par jour; c'est une dose très-forte et qui doit être fractionnée.